



**Le Président**

## **COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 3 MARS 2004.**

Lors de la réunion du 3 Mars 2004, la CNDP a été informée des dossiers en cours et a pris les décisions suivantes :

### **I – Nouvelles saisines.**

#### 1/ Projet de liaison autoroutière entre Grenoble et Sisteron (A51).

La Commission nationale a eu une discussion particulièrement approfondie sur ce dossier qui, du fait de l'ancienneté du projet, inscrit dès 1988 au schéma directeur routier national et qui a déjà connu plusieurs étapes, apparaît comme complexe.

Elle a constaté que le projet a déjà fait l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public en Octobre 1998 ; que celle-ci, dans ses séances des 22 Juin et 14 Septembre 1999 a considéré que "ce projet justifie un débat public de par son impact sur l'environnement et son enjeu socio-économique", que cependant les conditions d'organisation du débat n'étaient pas réunies du fait de la décision ministérielle de prise en considération de la section Col de Fau – La Saulce par l'Est de Gap, en date du 30 Mars 1992 et publiée au Journal Officiel du 22 Août 1996 – tracé différent de celui, par l'Ouest de Gap, alors envisagé par le Ministère.

Après avoir rappelé que les schémas de services collectifs, selon le rapport au Premier Ministre relatif au décret du 18 Avril 2002 qui les approuve, "déclinent les objectifs que se donne l'Etat pour l'organisation et l'accessibilité des services collectifs", elle a constaté qu'il n'y avait pas cohérence entre les termes consacrés à cette liaison Grenoble – Sisteron dans les schémas multimodaux de services collectifs de transport de voyageurs et marchandises (qui prévoient un passage par l'Ouest de GAP privilégiant l'utilisation du tracé existant de la RN 75) et le projet figurant dans le dossier transmis par le Ministre de l'Equipement (qui prévoit un tracé passant à l'Est de Gap).

Elle a considéré que ce manque de cohérence ne permettrait pas d'organiser un débat public dans des conditions satisfaisantes et compréhensibles par le public.

Elle a indiqué que cependant elle pourrait se prononcer si intervenait la mise en cohérence qui résulterait de la révision des schémas multimodaux de services collectifs de transport. Elle a enfin ajouté qu'une saisine ultérieure permettrait d'apprécier ce que pourrait être l'apport d'un débat public par rapport aux concertations précédentes.

## 2/ Projet de mise à 2 x 2 voies de la RD 177 entre Rennes et Redon.

La Commission nationale a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public sur ce projet.

Elle a en effet constaté que l'aménagement envisagé se limite au territoire de l'Ille et Vilaine ; que le dossier du maître d'ouvrage décrit des enjeux économiques et sociaux de portée départementale mais ne fait pas ressortir un intérêt national au sens de la loi ; qu'enfin il ne fait pas apparaître d'impacts significatifs sur l'environnement autres que ceux concernant des sites faisant déjà l'objet de mesures de protection.

## **II – Débats publics décidés.**

### 1/ Projet "Fos 2XL".

La Commission nationale qui avait décidé le 4 février 2004 d'organiser un débat public sur ce projet et d'en confier l'animation à une commission particulière, a nommé à la présidence de cette commission M. Georges Mercadal, vice-président de la CNDP.

Sur sa proposition, deux premiers membres de la commission particulière ont été désignés : M. Jean-Stéphane Devisse et M. Claude Leroi, membres de la Commission nationale.

### 2/ Projet ITER.

M. Legrand, président de la commission particulière, a fait le point de la préparation de ce débat. Il a en particulier indiqué que la décision internationale sur le choix n'avait pas encore été prise et qu'il y avait incertitude sur la date à laquelle elle pourrait intervenir. Dès lors, aucune prévision ne peut être faite aujourd'hui sur le calendrier du débat public.

### **III – Débats clos.**

#### Projet de liaison autoroutière Lille-Amiens-Belgique.

La commission nationale a entendu M. Gilbert Carrère, président de la commission particulière, présenter le contenu de son compte-rendu sur le débat qui s'est déroulé du 29 septembre 2003 au 19 janvier 2004. M. Carrère a précisé les conditions de son déroulement et les différentes positions exprimées.

Ce compte-rendu et le bilan du Président de la commission nationale seront rendus publics le 19 mars et transmis aux différents acteurs.

M. Mansillon a vivement remercié le Préfet Carrère pour la haute tenue et le grand intérêt de ce débat.

### **IV – Débats en cours.**

#### LGV Sud Europe Atlantique et LGV Bretagne.

Le Président de RFF a transmis à la commission nationale du débat public les bilans des concertations que celle-ci avait, en mai dernier, recommandé de mener. Les rapports concernant chacun de ces projets montrent l'importance des actions d'information et de concertation engagées par RFF sous la supervision des comités de suivi mis en place.

La commission nationale a donc pris acte de ces bilans qui sont ceux d'une première phase de la concertation qui doit se poursuivre.

Yves MANSILLON